

Note : ce qui suit est la traduction d'un document en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



Office of  
Deputy Commissioner  
of Maritime Affairs

**THE REPUBLIC OF LIBERIA**  
**LIBERIA MARITIME AUTHORITY**

8619 Westwood Center Drive  
Suite 300  
Vienna, Virginia 22182, USA  
Tel: +1 703 790 3434  
Fax: +1 703 790 5655  
Email: [investigations@lisr.com](mailto:investigations@lisr.com)  
Web: [www.lisr.com](http://www.lisr.com)

le 6 février 2017

Commission des thons de l'océan Indien / Secrétariat  
Attn. : M. Alejandro Anganuzzi, Secrétaire exécutif (par intérim)  
Le Chantier Mall (2<sup>nd</sup> floor)  
PO Box 1011  
Victoria Mahé, Seychelles

**RE : Candidature du Libéria au renouvellement de son statut de partie coopérante non contractante**

Cher Secrétaire exécutif/Secrétariat,

Le but de cette lettre est de demander le renouvellement du Libéria en tant que partie coopérante non contractante (« CNCP ») de la Commission des thons de l'océan Indien (« CTOI »). Veuillez noter que nous demandons le renouvellement de notre statut de CNCP parce que nous avons dans notre registre libérien un certain nombre de navires transporteurs et auxiliaires qui participent à des activités de transbordement dans la zone de la Convention [sic] de la CTOI. Vous trouverez ci-dessous les informations correspondant aux exigences du statut de CNCP [conformément à la Résolution 03/02 sur les critères visant à l'octroi du statut de partie coopérante non contractante], en appui de la demande du Libéria.

**a) Données sur les pêcheries historiques dans la zone CTOI, y compris les captures nominales, le nombre/type de bateaux, le nom des bateaux de pêche, l'effort de pêche et les zones de pêche :**

Le Libéria demande le renouvellement de son statut de CNCP parce que nous avons dans notre registre libérien un certain nombre de navires transporteurs et auxiliaires qui participent et prévoient de participer à des activités de transbordement dans la zone de la Convention [sic] de la CTOI.

**b) L'ensemble des données que les Parties contractantes sont tenues de soumettre à la CTOI aux termes des résolutions adoptées par la CTOI :**

Le Libéria a soumis et continuera de soumettre les données requises par la CTOI. Le Libéria soumettra en temps voulu son Questionnaire de conformité (2016), son Rapport de mise en œuvre (2016), son Rapport de mise en œuvre du SSN d'ici au 30 juin et le Rapport annuel sur les transbordements d'ici au 30 septembre. Le Libéria entend par ailleurs fournir à la Commission toutes les données supplémentaires qui seraient requises.

**c) Des informations détaillées sur les activités de pêche actuellement menées dans la zone CTOI, sur le nombre de bateaux et les caractéristiques des bateaux :**

Le Libéria n'a pas de navires qui « pêchent » au sens propre dans la zone de la Convention [sic] de la CTOI. Cependant, le Libéria a fourni et continue de fournir un registre des navires autorisés à se livrer à des activités de transbordement dans la zone de la Convention [sic] de la CTOI.

**d) Informations sur les programmes de recherche susceptibles d'avoir été menés dans la zone CTOI et les résultats de ces recherches**

Le Libéria n'a pas mené de programmes de recherche dans la zone CTOI. Si le Libéria devait mener de telles activités, les résultats en seraient communiqués au Secrétariat.

Par ailleurs, le Libéria :

**a) Confirme son engagement à respecter les mesures de conservation et de gestion (MCG) de la Commission**

Le Libéria s'engage fermement à coopérer dans la mise en œuvre de des MCG adoptées par la CTOI et continuera de veiller à ce que les navires battant pavillon du Libéria et exerçant des activités de transbordement dans la zone se conforment aux dispositions de la Convention [sic] et des MCG adoptées par la Commission.

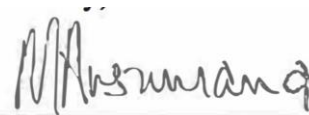
**b) Informe la CTOI des mesures qu'il a prises pour garantir le respect par ses navires des mesures de conservation et de gestion de la CTOI**

Le Libéria a mis en place des mesures pour assurer l'application par les navires engagés dans des activités de transbordement dans la zone CTOI et d'autres zones. Plus précisément, le Libéria a un système de surveillance des navires (SSN) obligatoire pour tous les navires qui se livrent à des activités de transbordement. Grâce à CLS America, nos navires immatriculés sont équipés d'unités de localisation automatique Thorium, y compris une tablette. Ces unités utilisent le réseau satellite Iridium, le plus grand réseau de satellites commerciaux, et sont en mesure de suivre les positions des navires, de générer des données de capture ou des formulaires électroniques et de transmettre les notifications de transbordement.

Si vous désirez des informations complémentaires, n'hésitez pas à me contacter à [transshipment@liscr.com](mailto:transshipment@liscr.com). Je vous serai reconnaissant de bien vouloir accuser réception de ce courrier et de nous indiquer si le renouvellement du statut de CNCP du Liberia sera possible.

Merci de votre attention.

Cordialement,



---

Margaret C. Ansumana  
Dep. Commissioner of Maritime Affairs  
Republic of Liberia